

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction de l'Insertion
1 73 79

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 11 DECEMBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET**

OBJET : Plan pauvreté - Action "modules d'orientation, de remobilisation, de souscription, et d'engagement (MORSE)" : convention avec l'association centre d'innovation pour l'emploi et le reclassement social (CIERES).

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La demande présentée dans ce rapport par l'association centre d'innovation pour l'emploi et le reclassement social (CIERES) relève de la politique obligatoire d'insertion mise en œuvre par le Département et s'inscrit dans le programme départemental d'insertion (PDI) en vigueur.

L'action « modules d'orientation, de remobilisation, de souscription et d'engagement » s'adresse à un public estimé entre 400 à 700 bénéficiaires du RSA (BRSA) dont les droits sont suspendus et qui font une demande de rétablissement. Elle s'adresse aux BRSA résidant sur Marseille.

La loi du RSA impose l'obligation aux bénéficiaires de conclure un contrat d'engagement réciproque (CER) et de le renouveler. Le Département convoque les bénéficiaires qui n'ont pas ou n'ont plus de CER. En cas d'absence au rendez-vous ou de présence ne donnant pas lieu à la conclusion d'un CER, l'allocation est suspendue. Les bénéficiaires qui souhaitent faire rouvrir leurs droits doivent réaliser, avec un référent, un CER de rétablissement précisant une entrée réelle dans une action d'insertion concrète. Un certain nombre de personnes font ainsi des allers-retours fréquents dans le dispositif.

Afin de répondre à cette problématique, il est proposé de mettre en place un « sas d'orientation » à titre expérimental sur Marseille d'une durée de quatre semaines. L'action comprend 4 modules : orientation, remobilisation, souscription, engagement. Les droits seront rétablis si le BRSA suit assidument cette action et s'engage dans une action concrète à l'issue de l'action.

L'action se déroulera sous la forme d'entretiens individuels (3 à 4 entretiens) et collectifs (3 séances hebdomadaires) qui permettront de :

- susciter l'adhésion de la personne à la démarche d'insertion par l'approfondissement de la réglementation en vigueur ;
- redonner estime et confiance en soi pour se projeter dans le futur ;
- établir un diagnostic actualisé et partagé des caractéristiques individuelles et sociales, de la prise de conscience des freins, du potentiel, des attentes institutionnelles ;
- faire adhérer à l'offre d'insertion par une meilleure connaissance des mesures existantes et des aides qui permettent de lever les freins sociaux ;

- reformaliser les attendus du CER, en accepter les obligations et prendre la mesure d'un nouvel engagement.

Aussi, il est proposé de financer cette action du 01/12/2020 au 30/11/2021 selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 200 000 € cofinancé, dans le cadre de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi entre l'Etat et le Département, à 50 % par l'Etat pour un montant de 100 000 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL